Institut d'Études Judiciaires
de la Martinique
(I.E.J.)

Institut des Droits
de l'Homme de la Martinique

Campus Universitaire
97233 SCHOELCHER
Tél. : 05 96 72 73 80

51 Rue Lazare Carnot
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 73 90 01

Directeur : Maître Ferdinand EDIMO NANA
Maître de Conférences
Université des Antilles

Président : Raymond AUTEVILLE
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre

CYCLE DES CONFÉRENCES SUR LES LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX 2023

AMPHITEATRE Frantz FANON
Faculté de droit et d'économie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher

Vendredi 03 MARS 2023 de *18 à 20 HEURES*

« LE DROIT DE VIVRE DE SON TRAVAIL, UN MODELE COLLECTIVISTE MARTINIQUAIS : LA SICA DE FONDS SAINT - JACQUES. »

51 rue Lazare Carnot
TELEPHONE: 05 96 73 90 01

97200 FORT DE FRANCE
avocat@cabinet-auteville.com

N° SIREN : 505 037 853
Code APE : 9499Z
N° SIRET : 505 037 853 00015

INTERET DE LA CONFERENCE

Le droit fondamental au travail consacré par le préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946, expressément visé par le préambule de la Constitution du 04 octobre 1958, et par divers textes internationaux, signifie que tout être humain a le droit de vivre et de faire vivre sa famille, par le revenu de son travail.

Entre 1948 et 1960, la Martinique a connu une crise économique sans précédent, qui a provoqué la décomposition de l'économie sucrière et de la vie de plantation. Les habitants des bourgs et des campagnes se retrouvent sans travail.

Le Conseil Général qui cherchait le moyen de fournir de la terre à cultiver, à la petite paysannerie, a décidé de morceler l'habitation Saint Jacques. Et c'est ainsi qu'est née la première société coopérative agricole de la Martinique.

C'est le parcours et l'histoire des petits agriculteurs qui ont créé, le 12 janvier 1958, la SICA DE FONDS SAINT JACQUES, que Monsieur Guy FLANDRINA, raconte dans son ouvrage, intitulé : UN MODELE COLLECTIVISTE MARTINIQUAIS. La SICA de Fonds Saint- Jacques, paru en mars 2020, aux Editions SCITEP.

« …*Au-delà de la plume du journaliste et de l'essayiste, nous nous sommes réjouis de trouver, au fil de ces pages, une vraie démarche d'historien, soucieux de contextualiser les problématiques qui ont conduit à la création du domaine du Fons Saint -Jacques, puis de la SICA qui porte son nom…* » (Préface de Gilbert PAGO.)

Il est apparu important à l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, de porter à la connaissance du plus grand nombre, cette partie de notre histoire.

Raymond **AUTEVILLE**
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
Président de l'IDHM.

P R O G R A M M E

*MODERATION : Maître Laurie **CHANTALOU-NORDE**, Vice-Présidente de l'**IDHM**.*

- **Allocution introductive** : Monsieur le Bâtonnier Raymond **AUTEVILLE**
  Président de l'IDHM

- **Allocution** : Maître Ferdinand **EDIMO NANA**
  Maître de Conférences
  UNIVERSITE DES ANTILLES
  Directeur de l'IEJ-MARTINIQUE

- **Exposé** : « **LE DROIT DE VIVRE DE SON TRAVAIL,**
  UN MODELE COLLECTIVISTE MARTINIQUAIS
  LA SICA DE FONDS SAINT -JACQUES »

  Monsieur Guy **FLANDRINA**
  Journaliste - écrivain

- **CLÔTURE** : Monsieur le Bâtonnier Raymond **AUTEVILLE**
  Président de l'IDHM

DOCUMENTATION

BIBLIOGRAPHIE :

- ADÉLAÏDE-MERLANDE Jacques, Les origines du mouvement ouvrier en Martinique 1870-1900. Éditions KARTHALA. 236 pp.

- Archéologie du patrimoine de la Martinique, Fonds Saint-Jacques 1. CERA, 1989, 92 p.p.

- BENOIST Jean, CHRONIQUE D'UN LIEU DE PENSÉE. FONDS SAINT-JACQUES, MARTINIQUE. Matoury, Guyane française : Ibis Rouge Éditions, 2015, 208 p.p.

- BISSOL Léopold D. Sa vie son combat, Parti Communiste Martiniquais. Broch. 61 p.p., Société d'Imprimerie Martiniquaise. Janvier 1983.

- BONNIOL Jean-Luc, « Chronique d'un lieu de pensée. Fonds Saint-Jacques », L'Homme [Online], 217 | 2016, Online since 24 February 2018. URL : http://journals.openedition.org/lhomme/28902.

- BOURDIEU Pierre : Sur la Télévision, 1996. Éditions Raisons d'Agir.

- BURTON Richard, La famille coloniale, la Martinique et la mère patrie 1789-1992, L'Harmattan 1994.

    - Ouvrage collectif, sous la direction de CONSTANT Fred et DANIEL Justin : 1946-1996 cinquante ans de départementalisation Outre-Mer, L'Harmattan, 1997, 477 p.p.

- DANEY Sidney : Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815, Fort-de-France, 1846.

- DARSIÈRES Camille, Joseph LAGROSILLIÈRE Socialiste colonial, Les années pures (1872-1919). Éditions DESORMEAUX, Tome 1, 288 p.p.

- DARSIÈRES Camille, « Joseph LAGROSILLIÈRE Socialiste Colonial, Les années dures, 1920-1931 ». T. 2. Éd. DESORMEAUX. 349 p.p.

- De LÉPINE Édouard, La crise de Février 1935 à la Martinique. Éd. L'Harmattan, 1980, 255 p.p.

- FARRAUDIÈRE Sylvère, L'école aux Antilles françaises Le rendez-vous manqué de la démocratie. L'Harmattan, mars 2008.

- FLANDRINA Guy : BANANIERS DE LA RÉPUBLIQUE EN COLÈRE Novembre 1992 La prise des tarmacs en Guadeloupe et en Martinique. Éd. Jasor, 2016, 287 pp.

- GUIGNARD Henri, La Martinique, histoire et économie les 24 glorieuses 1959-1985, APIPA, 1986.

- HISTORIAL ANTILLAIS.
  MATHIEU Jean-Luc, Les DOM-TOM, Paris, PUF 1988.
  SABLÉ Victor, LES ANTILLES SANS COMPLEXES une expérience de décolonisation. Éditions G.-P. MAISONNEUVE & LAROSE, 1972, 309 p.p.

- Sources de référence pour les statistiques : INSEE et Atlas-Eco.

Journaux et revues

Challenges.

- FRANCE-ANTILLES, 08 mars 2018.
- Justice (organe du Parti Communiste).
- La Petite Patrie (Microfilms) 1958/1959
- L'artisan Outre-Mer.

La Vérité.

- Le Populaire de la Martinique (journal de la SFIO).
- Le Progressiste (journal du Parti Progressiste Martiniquais).
- Les Nouvelles des Antilles et de la Guyane.
- L'Union Française.
- L'Union Paysanne (Organe Mensuel de la Société Coopérative Agricole de Planteurs de Bananes de la Martinique).
- Mediapart - Site d'information français d'actualités

Miroir de la Guadeloupe.

- pour l'EXPANSION ECONOMIQUE des départements d'outre-mer, bulletin publié par la Société d'Assistance Technique et de Crédit Social D'Outre-Mer : SATEC (ex-CRÉDITAG).

Rapports et Procès-verbaux

- AG de la SICA de Fonds Saint-Jacques, Comptes-Rendus d'Activités 1958/1961.
  Conseil d'Administration du Crédit Social des Antilles et de la Guyane, rapport d'Activités 1957-1958.
- Notes, comptes-rendus et rapports internes au CRÉDITAG.
- Rapports et comptes-rendus de sessions du Conseil Général -1932 à 1957.
- Bilans et comptes d'exploitation de la SICAF de Fonds Saint-Jacques 1958/1961

DOCUMENTATION :

- EXTRAIT - Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.
- EXTRAIT - Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (nouvelle fenêtre
- EXTRAIT - Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.
- EXTRAIT - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, *Entrée en vigueur*: le 3 janvier 1976
- EXTRAIT - Charte sociale européenne (révisée en 1996)

EXTRAIT -PREAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

EXTRAIT - CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (NOUVELLE FENETRE)

Article 15

Liberté professionnelle et droit de travailler

1. Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée.

2. Tout citoyen de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir ou de fournir des services dans tout État membre.

3. Les ressortissants des pays tiers qui sont autorisés à travailler sur le territoire des États membres ont droit à des conditions de travail équivalentes à celles dont bénéficient les citoyens de l'Union

EXTRAIT - DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DE 1948

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

   2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

EXTRAIT - PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

***Entrée en vigueur*, le 3 janvier 1976,**

Article 6

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.

EXTRAIT - CHARTE SOCIALE EUROPEENNE (REVISEE EN 1996)

Partie I : Les Parties reconnaissent comme objectif d'une politique qu'elles poursuivront par tous les moyens utiles, sur les plans national et international, la réalisation de conditions propres à assurer l'exercice effectif des droits et principes suivants : 1 Toute personne doit avoir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement entrepris.

PROCHAINE CONFERENCE

►**VENDREDI 17 MARS 2023 : de 18 à 20 HEURES**

Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.

« CONFERENCE DE LA COMMISSION DEVELOPEMENT DURABLE EN MARTINIQUE DE L'IDHM. »

Sous la direction de Maitre Laurie **CHANTALOU-NORDE** et Madame Line-Rose **AGAT**